L'industrie de la construction en 2006

20 ans

Commission
de la construction
du Québec

L'industrie de la construction en 2006

L'industrie de la construction en 2006

En vertu des mandats qui lui sont confiés, la Commission de la construction du Québec détient des renseignements uniques sur les salariés et les employeurs travaillant sur les chantiers de construction. *L'industrie de la construction en 2006* présente les principales données de 2006. Des tableaux statistiques plus détaillés sont disponibles sur le site Internet de la CCQ, au **www.ccq.org**. Précisons que la plupart des données utilisées concernent les salariés et employeurs assujettis à la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (communément appelée la Loi R-20). La CCQ publie également trois rapports trimestriels conjoncturels : la *Revue de l'activité dans l'industrie de la construction*, la *Liste des chantiers importants* et *La construction en région*. Tous ces documents sont disponibles sur le site Internet de la CCQ.

Sommaire

L'industrie de la construction en 2006 1
- Une pause dans la progression de l'activité 2
- Indicateurs de l'activité dans la construction, 1997-2006 3

Les relations du travail en 2006 4
- Vote d'allégeance syndicale 4
- Représentativité 4
- Mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre 4
- Forum sur la productivité et l'emploi dans l'industrie de la construction 5

L'activité sectorielle 6
- Une accalmie dans tous les secteurs 6
- Heures travaillées par secteur, 2004-2006 7

L'activité régionale 8
- Essor au Saguenay–Lac-Saint-Jean et en Mauricie–Bois-Francs 8
- L'activité régionale en 2006 8
- Projets non résidentiels importants en 2006 9

Les employeurs 10
- Cent employeurs font le cinquième de l'activité 10
- Répartition des employeurs et des heures travaillées selon le nombre moyen de salariés en 2006 10
- Les 10 plus importants employeurs, selon les heures assujetties enregistrées à la CCQ en 2006 11

Les salariés 12
- Besoins moindres en matière de recrutement 12
- Roulement des salariés, 2004 à 2006 12
- Nombre de salariés, moyenne des heures travaillées et salaire annuel moyen, selon le métier et l'occupation, 2006 13
- De plus en plus d'apprentis accèdent au statut de compagnon 14
- Répartition des salariés, selon le groupe d'âge en 2006 14
- Un salaire annuel moyen de 28 820 $, mais des situations diverses 15
- Caractéristiques sectorielles dans l'industrie assujettie en 2006 16
- Plus de 1 550 femmes sur les chantiers .. 17
- Les femmes dans la construction 17

2008-01300/

Une pause dans la progression de l'activité

Après neuf années de croissance quasi ininterrompue, le volume de travail dans l'industrie de la construction assujettie à la Loi enregistre une légère diminution du volume de travail. Un nombre de 123,5 millions d'heures est rapporté, soit 2 % de moins que les 126,2 millions d'heures déclarées en 2005. Le nombre de salariés actifs se chiffre à 133 490, soit pratiquement le même nombre qu'en 2005, tandis que les femmes continuent leur rattrapage : 1 552 d'entre elles sont maintenant actives sur les chantiers. Elles sont 5 % de plus qu'en 2005.

En 2006, un salarié réalise en moyenne 926 heures de travail et gagne un salaire moyen de 30,56 $ l'heure, incluant les indemnités de congé. Le salaire annuel moyen d'un travailleur atteint 28 820 $. Près de 22 600 employeurs versent une masse salariale de 3,8 milliards de dollars. Si, comme l'an dernier, 83 % des employeurs embauchent cinq salariés ou moins, les 3 828 autres fournissent les trois quarts du travail et de la masse salariale.

Indicateurs de l'activité dans la construction, 1997-2006

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006 Nombre	2006 Variation
Nombre de salariés[1]	85 189	87 999	94 113	98 109	99 981	108 324	118 727	128 411	133 395	133 490	0,1 %
Heures travaillées (en millions)	68,3	72,5	80,5	90,4	90,1	99,2	111,1	122,4	126,2	123,5	-2,1 %
Moyenne annuelle des heures travaillées par salarié	802	824	855	922	901	915	936	953	946	926	-2,2 %
Salaire annuel moyen ($)[2]	20 319	21 056	22 150	24 760	24 155	25 216	26 607	27 378	27 620	28 280	2,4 %
Masse salariale (en millions $)[2]	1 731	1 853	2 085	2 429	2 415	2 731	3 159	3 516	3 684	3 775	2,5 %
Nombre d'employeurs	17 598	17 879	18 673	18 778	18 895	19 317	20 121	21 308	22 301	22 581	1,3 %
Dépenses d'immobilisation non en construction (en millions $)[3]	15 507	16 794	16 259	17 676	19 757	23 442	26 098	31 183	30 772	32 074	4,2 %
- non résidentiel	8 398	9 743	8 803	9 876	10 328	11 323	12 046	13 585	13 695	14 788	8,0 %
- résidentiel	7 109	7 051	7 456	7 800	9 429	12 119	14 053	17 597	17 078	17 286	1,2 %
Nombre de logements mis en chantier	25 896	23 138	25 742	24 695	27 682	42 452	50 289	58 448	50 910	47 877	-6,0 %

1. Salariés ayant travaillé au moins une heure dans l'année.
2. Incluant les indemnités de congé, les primes et les heures supplémentaires.
3. Inclut l'ensemble des travaux de construction exécutés au Québec et non seulement ceux assujettis à la Loi R-20.

Source : CCQ, Statistique Canada et SCHL

Les relations du travail en 2006

Vote d'allégeance syndicale

Un vote d'allégeance syndicale se tient en juin, sous la supervision de la CCQ. Il établit alors la représentativité des différentes associations syndicales aux fins des négociations des conventions collectives pour la période 2007 à 2010. Rappelons que le projet de loi 135[1], adopté en décembre 2005, confirme la scission du Conseil conjoint en deux entités indépendantes, soit la FTQ-Construction et le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International).

Avant même la tenue du vote de juin 2006, le CPQMC (International), la CSN-Construction et la CSD-Construction concluent une alliance en vue d'atteindre, à l'issue du vote, une majorité suffisante pour négocier les prochaines conventions collectives. Les résultats du vote confirment que l'Alliance recueille un peu plus que la majorité, soit 51,6 %. Au sein de l'Alliance, le CPQMC-International obtient 27 %, la CSD-Construction 14 % et la CSN-Construction 10,6 %. Quant à la FTQ-Construction, elle obtient 43,9 % des votes, tandis que Syndicat québécois de la construction en obtient 4,5 %.

Mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre

En juin 2006, le dossier de la mobilité interprovinciale trouve un nouveau dénouement. La controverse avec l'Ontario avait en effet refait surface en mars 2002, au moment où le gouvernement de l'Ontario mettait en vigueur des restrictions sévères à l'endroit des travailleurs et des entrepreneurs québécois. Ces restrictions s'inscrivaient dans le projet de loi 17, adopté en 1999, mais dont l'application avait été suspendue à la suite d'un compromis survenu à la fin de la même année. La loi interdisait aux entrepreneurs québécois de soumissionner des contrats gouvernementaux, en plus de leur imposer des exigences pour les contrats non gouvernementaux, notamment celle de s'inscrire auprès du Bureau de protection des emplois de l'Ontario. De leur côté, les travailleurs devaient notamment fournir la preuve qu'ils détenaient un certificat de compétence québécois. L'Ontario prétendait ainsi uniformiser les règles des deux côtés de la frontière, invoquant l'inefficacité des mesures expérimentées pendant deux ans. Par réaction aux mesures mises de l'avant par l'Ontario, le gouvernement québécois engage des procédures de contestation en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur et adopte, en avril 2002, un nouveau règlement pour faciliter la reconnaissance outre frontière de la compétence des travailleurs québécois.

Représentativité

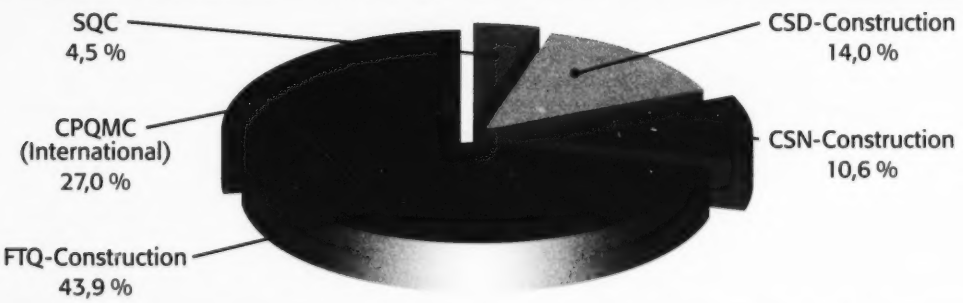

Source : CCQ

1. Projet de loi 135 (2005, chapitre 42), *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction,* sanctionné le 13 décembre 2005.

Le 2 juin 2006, après deux ans de négociation, les deux gouvernements signent une nouvelle entente[1]. L'accord prévoit notamment l'abrogation du projet de loi 17 ontarien, en plus de permettre aux entrepreneurs des deux provinces de soumissionner des contrats de certaines sociétés d'État, en particulier ceux d'Hydro-Québec et d'Hydro One. L'entente exempte les entrepreneurs ontariens actifs depuis trois à cinq ans de réussir les trois examens écrits de la Régie du bâtiment du Québec; ils doivent toutefois continuer à s'enregistrer auprès de cet organisme. Quant aux entrepreneurs québécois, ils n'ont plus à s'inscrire auprès du Bureau de protection des emplois de l'Ontario. Les travailleurs de l'Ontario non détenteurs de certificats professionnels peuvent dorénavant obtenir de leur gouvernement des « cartes d'activités de métier » et ainsi accompagner leur employeur partout au Québec, et non seulement dans la région de Gatineau. Le Bureau de protection des emplois de l'Ontario délivre ces cartes.

Forum sur la productivité et l'emploi dans l'industrie de la construction

Un autre événement marque l'année 2006. Lors du dépôt du projet de loi 135, le ministre du Travail demande à la CCQ d'organiser un forum sur la question de la productivité. Le *Forum sur la productivité et l'emploi dans l'industrie de la construction* se tient donc les 11 et 12 septembre 2006, à Saint-Sauveur. Il réunit plus de 350 représentants patronaux, syndicaux, ingénieurs, architectes, donneurs d'ouvrage, universitaires, etc.

En 2003, le Conseil de la science et de la technologie déclare que le Québec accumule, notamment en matière de gestion[2], du retard par rapport à d'autres pays, comme les États-Unis ou le Royaume-Uni. Sur le plan de la productivité de sa main-d'œuvre, le Conseil note toutefois que le Québec fait bonne figure, en raison de la grande synergie qui existe entre les différents acteurs de la formation professionnelle, laquelle serait attribuable à la réglementation québécoise. Enfin, le Conseil observe que la productivité du secteur de la construction est supérieure au Québec qu'ailleurs au Canada.

Les activités du *Forum sur la productivité et l'emploi dans l'industrie de la construction* sont réparties en cinq ateliers : la gestion et la planification de projet, la réalisation des travaux, la relève et l'emploi, le développement des compétences de la main-d'œuvre et, enfin, les normes de construction. Des experts ouvrent les discussions des ateliers. Des expériences positives sont aussi traitées en matière de santé et sécurité au travail, de perfectionnement de la main-d'œuvre, de concertation patronale-syndicale et de développement durable.

Les intervenants ont pu avoir une vue d'ensemble sur les différents maillons de la construction. Sur le plan de la gestion et de la réalisation des travaux, le Forum a été l'occasion de faire le point sur les meilleures pratiques, sur les orientations du nouveau cadre de gouvernance des projets publics, sur les moyens d'éviter les litiges et sur les façons d'améliorer le dialogue entre les différents intervenants. Sur le plan de la main-d'œuvre, le vieillissement démographique et les problèmes de relève ont amené les participants à mieux comprendre les caractéristiques de la nouvelle génération. Cette nouvelle génération, qui entre sur les chantiers, souhaite exercer un métier de la construction, mais privilégie d'abord la qualité de vie. Les succès du modèle québécois de formation professionnelle ont été mis en perspective, le défi étant maintenant de réformer l'apprentissage en chantier. Enfin, sur le plan des normes, les participants ont discuté de la nécessité de mieux « vendre » les projets de construction à une population qui veut avoir son mot à dire, de participer à l'élaboration des codes de construction et de déterminer les normes souvent non officielles, mais souvent coûteuses, qui influent sur les processus de réalisation.

1. *Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance de la qualification professionnelle, des compétences et des expériences de travail dans l'industrie de la construction (2006).*
2. Conseil de la science et de la technologie, *Bâtir et innover : tendances et défis dans le secteur du bâtiment*, Gouvernement du Québec, mars 2003.

L'activité sectorielle

Une accalmie dans tous les secteurs

En 2006, les dépenses d'immobilisation en construction, réalisées par les administrations publiques, les entreprises et les particuliers, s'élèvent à 32 milliards de dollars (en dollars courants). Elles enregistrent ainsi une croissance de 4 % comparativement à 2005. Cette croissance est comparable, à peu de choses près, à la hausse des prix. La construction non résidentielle croît de 8 %, tandis que la construction résidentielle n'augmente que de 1 %, en raison d'une baisse de 4 % dans la construction d'habitations neuves. Il y a 47 877 logements mis en chantier, soit une diminution de 6 % comparativement à 2005.

Pour une première fois en neuf ans, la construction institutionnelle et commerciale enregistre une baisse du volume de travail (- 4 %), tandis que le secteur de l'habitation (- 2 %) amorce un retour vers des niveaux d'activité plus cohérents avec les tendances démographiques. Le bâtiment industriel continue à stagner, en l'absence de projets majeurs, sauf dans la pétrochimie. Le volume d'activité du secteur génie civil et voirie prend aussi, en 2006, une première pause en cinq ans.

Le secteur **institutionnel et commercial** glisse à 59,6 millions d'heures travaillées en 2006, tandis qu'il atteignait 61,8 millions d'heures en 2005, et ce, en dépit d'une augmentation estimée à 8 % de la valeur des dépenses de construction. Ces dépenses sont estimées à 5,5 milliards de dollars : 1,8 milliard de dollars sont investis dans le bâtiment institutionnel et 3,7 milliards de dollars dans le bâtiment commercial. La baisse des travaux touche en particulier le Grand Montréal, où se trouvent néanmoins les principaux chantiers commerciaux, notamment les centres commerciaux Carrefour Candiac (100 M$), Quartiers Dix30 (350 M$) et Faubourg Boisbriand (290 M$), ainsi que les chantiers de l'aéroport de Dorval (120 M$), de l'entrepôt de Canadian Tire, à Côteau-du-Lac (240 M$), et de la Station Mont-Tremblant (1 000 M$). Les principaux chantiers institutionnels sont également concentrés dans la région de Montréal, comme le Centre hospitalier Honoré-Mercier, de Saint-Hyacinthe (144 M$), l'Université du Québec à Montréal (406 M$) et le Pavillon des sciences de la vie de l'Université McGill, au centre-ville de Montréal, (53 M$). À Québec, l'Université Laval (65 M$) et le Centre de génomique (50 M$) constituent aussi d'importants chantiers ainsi que l'Hôtel-Dieu, à Sherbrooke (112 M$).

Le bâtiment **industriel** enregistre une stabilité avec 14,9 millions d'heures travaillées en 2006, malgré une grande instabilité mensuelle, causée par les chantiers de l'industrie pétrochimique. Ces chantiers, d'une valeur globale de plus de un milliard de dollars, soit ceux d'Ultramar, à Québec, de Pétro-Canada et de Shell, à Montréal, et de l'usine d'éthanol, à Varennes, atteignent en effet leur pointe en mars. Parmi les autres principaux chantiers, mentionnons l'usine de traitement des brasques d'Alcan, à Saguenay, (250 M$), la réfection de l'usine d'Alcoa, à Baie-Comeau, (200 M$), l'agrandissement de Tafisa, à Lac-Mégantic, (202 M$), la construction de l'usine de cogénération de Kruger, à Bromptonville, (85 M$), la modernisation de QIT-Fer et titane, à Sorel-Tracy, (489 M$), l'imprimerie de Quebecor, à Mirabel, (110 M$) et les trois chantiers miniers d'Agnico-Eagle (480 M$), en Abitibi-Témiscamingue, et celui de Xstrata, à Matagami, (162 M$). Les chantiers de 2006 sont, par contre, insuffisants pour ramener le volume de travail du bâtiment industriel à un niveau avoisinant celui de 2004, lors de la construction de la deuxième phase de l'aluminerie Alouette, sur la Côte-Nord (16,6 millions d'heures).

Le volume de travail généré par les travaux de **génie civil et de voirie**, avec 23,1 millions d'heures, dépasse à peine celui de 2005. Les travaux de lignes électriques et de construction de pipelines croissent de 24 %, mais les travaux de voirie, égouts et aqueducs n'augmentent que de 2 %, tandis que ceux effectués sur les centrales hydroélectriques, à la Baie-James ou en région éloignée, chutent de 21 %. Les principaux chantiers sont ceux des éoliennes, en Gaspésie (694 M$), de la centrale hydroélectrique Péribonka IV (1 200 M$) et de la route 175 (730 M$),

au Saguenay–Lac-Saint-Jean, des barrages Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs, en Mauricie (700 M$), de la centrale au gaz, de Bécancour, (550 M$), du métro de Laval (745 M$) et de Eastmain-1, à la Baie-James (2,3 milliards de dollars).

Quant au secteur **résidentiel**, le déclin de 6 % du nombre de logements mis en chantier cause une réduction de 2 % du volume de travail, avec 26 millions d'heures. Une plus forte chute touche les mises en chantier de maisons individuelles (8 %), et c'est surtout dans la région de Montréal que le volume de travail décline.

Heures travaillées par secteur[1], 2004 à 2006 (en millions)

	2004	2005	2006
Total	122,4	126,2	123,5
Variation (%)	10,2 %	3,1 %	-2,1 %
Construction non résidentielle	**96,8**	**99,6**	**97,5**
	8,2 %	3,0 %	-2,1 %
Génie civil et voirie	22,3	23,0	23,1
	19,2 %	3,1 %	0,5 %
Industrielle	16,6	14,8	14,9
	0,6 %	-10,4 %	0,2 %
Institutionnelle et commerciale	57,9	61,8	59,6
	6,7 %	6,7 %	-3,7 %
Construction résidentielle	**25,7**	**26,5**	**26,0**
	18,4 %	3,5 %	-1,9 %

1. Après redistribution des heures non attribuées à un secteur.

Source : CCQ

L'activité régionale

Essor au Saguenay–Lac-Saint-Jean et en Mauricie–Bois-Francs

La présence en 2006 des importants projets hydroélectriques Péribonka IV, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ainsi que Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs, en Mauricie–Bois-Francs, expliquent en bonne partie la poussée de 20 % du volume de travail dans la première région et de 14 % dans la seconde, quoique dans les deux cas les autres secteurs aient également bien fait. Ces deux régions arrivent en tête de liste du Québec pour la croissance en 2006. L'Estrie (+ 11 %) s'en sort également bien, grâce aux chantiers industriels de Kruger et de Tafisa, ainsi que la région de Québec (+ 6 %), grâce notamment aux chantiers d'Ultramar.

La situation se dégrade toutefois dans les autres régions. Le Grand Montréal (- 3 %) et l'Outaouais (- 7 %) subissent un ralentissement de la construction institutionnelle et commerciale ainsi qu'un réalignement de la construction résidentielle. Mais ce n'est rien, comparativement à la Côte-Nord (- 20 %) et à l'Abitibi-Témiscamingue (- 24 %), qui voient les travaux de génie et le bâtiment industriel s'effondrer, après un sommet d'activité enregistré respectivement en 2004 et 2005. La région de la Baie-James encaisse, quant à elle, une chute de 50 % du volume de travail, en raison de l'achèvement du chantier Eastmain-1.

L'activité régionale en 2006

	Heures travaillées dans la région (en milliers)	Variation annuelle	Nombre de salariés domiciliés dans la région	Nombre d'employeurs
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	3 038	-7,0 %	5 250	932
Saguenay–Lac-Saint-Jean	5 179	20,4 %	6 591	755
Québec	19 134	5,7 %	21 062	3 538
Mauricie–Bois-Francs	8 425	13,5 %	9 186	1 506
Estrie	4 744	10,5 %	5 155	1 033
Grand Montréal	72 706	-2,8 %	74 122	13 071
Outaouais	4 276	-6,5 %	6 135	993
Abitibi-Témiscamingue	1 548	-23,5 %	2 490	364
Baie-James	1 383	-50,4 %	117	7
Côte-Nord	2 159	-19,9 %	2 665	247
Ensemble du Québec[1]	123 548	-2,1 %	133 490	22 581

1. Le total comprend les heures non attribuées à une région de travail ou effectuées par des salariés ou des entreprises provenant de l'extérieur du Québec.

Source : CCQ

Projets non résidentiels importants en 2006

Propriétaire	Description	Valeur (en millions $)
Hydro-Québec	Complexe hydroélectrique Eastmain-1 (Baie-James)	2 300
Hydro-Québec	Centrale électrique complexe Péribonka IV (Lac-Saint-Jean)	1 200
Station Mont-Tremblant	Station touristique, phase 3 et 4	1 000
Hydro-Québec - Hydro One	Interconnexion de lignes électriques (Ange-Gardien)	808
AMT (STCUM)	Prolongement de métro (Laval)	745
Ministère des Transports	Route 175 (Saguenay - Québec)	730
Hydro-Québec	Barrages électriques Chute Allard et Rapides-des-Cœurs (Haute-Mauricie)	700
TransCanada Énergie	Centrale électrique au gaz (Bécancour)	550
QIT- Fer et Titane	Modernisation d'usine (Sorel-Tracy)	489
UQAM	Pavillon universitaire (Montréal)	406
Ultramar	Usine de désulfuration (Saint-Romuald)	400
Sky Power	Parcs d'éoliennes (Rivière-du-Loup)	370
GPG - Devimco	Centre commercial Quartiers DIX30 (Brossard)	350
Ministère des Transports	Prolongement de l'autoroute 50 (Outaouais)	323
Faubourg Boisbriand	Complexe commercial (Boisbriand)	290
Alcan	Usine de traitement des brasques (Saguenay)	250
Canadian Tire	Entrepôt (Côteau-du-Lac)	240
Agnico-Eagle (LaRonde II)	Mine (Preissac)	210
Hydro-Québec	Réfection du complexe Bersimis (Côte-Nord)	208
Tafisa Canada	Agrandissement et modernisation d'usine (Lac-Mégantic)	202
Alcoa	Réfection d'usine (Baie-Comeau)	200
Produits Shell Canada Ltée	Modernisation de raffinerie (Montréal)	200
Hydro-Québec	Réfection de poste électrique (poste Lévis)	191
Agnico-Eagle - Mine Goldex	Mine (Val-d'Or)	180
Hydro-Québec	Rénovation de centrale (La Tuque)	179
First Pro	Mégacentre commercial (Sherbrooke)	175
Ministère des Transports	Réfection de la route 185 (Rivière-du-Loup)	170
Hydro-Québec	Postes et lignes (Péribonka/St-Honoré)	169
Cartier énergie éolienne	Parc d'éoliennes (Anse-à-Valleau)	164
Xstrata	Bâtiments miniers (Matagami)	162
Cartier Énergie éolienne	Parc d'éoliennes (Baie-des-Sables)	160
Société du Port de Montréal	Agrandissement et rénovation des intallations portuaires	152
Ultramar	Modernisation (Saint-Romuald)	150
Hydro-Québec	Réfection du barrage Rapide-des-Quinze (Notre-Dame-du-Nord)	145
Centre hospitalier Honoré-Mercier	Rénovation d'hôpital (Saint-Hyacinthe)	144
Hydro-Québec	Réfection de la centrale Outardes 4	141
Hydro-Québec	Réfection de la centrale Outardes 3	140
Hydro-Québec	Centrale Mercier (Rivière Gatineau)	140
Ministère des Transports	Autoroute 30 (Montérégie)	135
Hydro-Québec	Centrales électriques Rapide-Deux et Rapide-Sept (Abitibi-Témiscamingue)	130
Adamax	Hôtel, bureaux et gare (aéroport de Dorval)	120

Source : CCQ

Les employeurs

Cent employeurs font le cinquième de l'activité

L'année 2006 marque la douzième année consécutive de croissance du côté du nombre d'employeurs déclarant des heures travaillées à la CCQ. Plus précisément, 22 581 employeurs sont actifs dans l'industrie de la construction en 2006, soit 1 % de plus qu'en 2005. La moyenne des heures rapportées par employeur glisse, par contre, à 5 471 en 2006.

Le bâtiment institutionnel et commercial comprend 13 294 employeurs, tandis que le bâtiment résidentiel en compte 12 577. Un moins grand nombre d'employeurs déclare des heures travaillées dans le bâtiment industriel et dans les travaux de génie civil et de voirie, soit respectivement 1 839 et 2 004 employeurs. Une proportion de 70 % des employeurs se spécialise dans un seul secteur, tandis que 6 431 le font dans plus d'un secteur.

Bien que 83 % des employeurs comptent moins de six salariés, ceux-ci effectuent le quart du volume de travail. En comparaison, les cent plus importants employeurs de la construction réalisent, à eux seuls, près du cinquième de l'activité, accaparant même 35 % des travaux de génie et 40 % des travaux industriels.

Répartition des employeurs et des heures travaillées selon le nombre moyen de salariés en 2006

Nombre de salariés[1]	Nombre d'employeurs	Proportion	Heures travaillées (en milliers)	Proportion
1 à 5	18 753	83,0 %	32 311	26,2 %
6 à 10	2 093	9,3 %	19 614	15,9 %
11 à 25	1 237	5,5 %	26 777	21,7 %
26 à 50	332	1,5 %	17 045	13,8 %
51 à 100	129	0,6 %	13 817	11,2 %
101 à 200	23	0,1 %	5 273	4,3 %
201 et plus	14	0,1 %	8 710	7,1 %
Total	**22 581**	**100,0 %**	**123 548**	**100,0 %**

1. Il s'agit du nombre moyen de salariés embauchés par l'employeur, au cours des mois où il y a eu une ou plusieurs embauches.

Source : CCQ

Les employeurs

Pour la sixième année consécutive, c'est d'ailleurs un employeur du secteur industriel, Ganotec, qui vient en tête de liste des employeurs, en termes d'heures rapportées.

Transelec/Common, une entreprise spécialisée dans les travaux de génie, se glisse au second rang, suivie de Gastier, qui touche à la fois l'industriel, l'institutionnel et le commercial.

Les 10 plus importants employeurs, selon les heures assujetties enregistrées à la CCQ en 2006

Nom[1]	Heures enregistrées
Ganotec	2 441 445
Transelec / Common	655 399
Gastier MP	632 396
Sintra - Centre du Québec	623 909
Les Coffrages CCC	560 476
Cegerco	480 201
Pomerleau	476 682
Arno Électrique	457 140
Services Kamtech	439 892
Guay	434 479

1. Une entreprise peut avoir plusieurs filiales ou être liée à d'autres et peut être inscrite sous plusieurs numéros d'employeur auprès de la CCQ. Chacun de ces numéros est considéré comme un employeur distinct.

Source : CCQ

Les salariés

Besoins moindres en matière de recrutement

Le nombre de salariés atteint 133 490, en 2006, soit pratiquement le même niveau qu'en 2005. Cette stabilisation de l'emploi se traduit, en 2006, par une baisse des admissions dans l'industrie : 11 857 nouveaux salariés sont entrés dans l'industrie, comparativement à 14 081, en 2005. Si on considère que 7 257 salariés ont également effectué un retour après une période d'inactivité d'au moins un an, l'industrie a enregistré 19 114 entrées en 2006. Ces entrées compensent les 19 019 départs survenus en cours d'année et cela équivaut à un taux de roulement de 14 %.

Roulement des salariés, 2004 à 2006

	2004	2005	2006
Salariés actifs	128 411	133 395	133 490
Entrées	24 138	21 560	19 114
en % des actifs	18,8 %	16,2 %	14,3 %
Salariés actifs pour la 1re fois	15 731	14 081	11 857
Retours après une période d'inactivité	8 407	7 479	7 257
Départs			
Salariés actifs l'année précédente, mais devenus inactifs	14 454	16 576	19 019
en % des actifs de l'année précédente	12,2 %	12,9 %	14,3 %
Entrées nettes	9 684	4 984	95

Source : CCQ

Malgré la stabilisation globale de l'emploi, quelques métiers ont connu, en 2006, une croissance de l'emploi dépassant les 5 %, en particulier les calorifugeurs, les chaudronniers, les couvreurs, les frigoristes et les opérateurs de pelles mécaniques. Du côté des occupations, la main-d'œuvre de lignes voit ses effectifs augmenter de 20 %. Les métiers où l'on retrouve le plus d'effectifs restent toutefois les charpentiers-menuisiers (35 253), les électriciens (14 692) et les tuyauteurs (7 902). Quant aux manœuvres, ils comptent 17 568 salariés.

Nombre de salariés, moyenne des heures travaillées et salaire annuel moyen, selon le métier et l'occupation, 2006

Métier / occupation	Nombre de salariés			Moyenne des heures travaillées			Salaire annuel moyen $[1]		
	Compagnon	Apprenti	Total	Compagnon	Apprenti	Total	Compagnon	Apprenti	Total
Briqueteur-maçon	2 223	2 277	4 500	873	711	791	29 054	16 063	22 481
Calorifugeur	615	341	956	1 373	1 136	1 288	51 794	31 205	44 450
Carreleur	765	942	1 707	806	627	707	25 885	14 268	19 474
Charpentier-menuisier	16 704	18 549	35 253	981	750	860	31 926	17 318	24 240
Chaudronnier	741	107	848	1 187	1 234	1 193	55 956	43 519	54 387
Cimentier-applicateur	1 173	996	2 169	1 016	704	873	33 331	18 042	26 311
Couvreur	2 093	2 567	4 660	921	544	713	30 608	15 243	22 144
Électricien	9 251	5 441	14 692	1 203	1 039	1 142	41 891	23 218	34 975
Ferblantier	2 517	1 310	3 827	1 125	879	1 041	38 383	21 666	32 661
Ferrailleur	797	195	992	1 137	681	1 048	42 822	20 771	38 488
Frigoriste	1 664	967	2 631	1 418	1 136	1 314	49 249	26 083	40 735
Grutier	974	77	1 051	1 331	714	1 286	53 747	24 765	51 624
Mécanicien d'ascenseur	575	246	821	1 513	1 226	1 427	60 330	33 739	52 363
Mécanicien de chantier	1 199	164	1 363	1 001	667	961	43 529	20 730	40 786
Mécanicien de machines lourdes	266	47	313	840	772	830	34 122	23 593	32 541
Mécanicien protection-incendie	623	385	1 008	1 354	1 209	1 298	46 570	28 427	39 641
Monteur d'acier de structure	1 519	326	1 845	1 120	720	1 049	42 942	21 514	39 155
Monteur-mécanicien (vitrier)	865	829	1 694	984	734	861	32 133	17 869	25 153
Opérateur de pelles mécaniques	3 506	822	4 328	963	632	900	32 489	18 684	29 867
Opérateur d'équipement lourd	4 636	972	5 608	859	650	823	27 845	18 272	26 186
Peintre	2 564	2 721	5 285	847	652	747	25 906	14 461	20 014
Plâtrier	1 055	1 899	2 954	801	652	705	24 631	14 571	18 164
Poseur de revêtements souples	760	344	1 104	720	575	675	20 793	14 349	18 785
Poseur de systèmes intérieurs	1 049	1 395	2 444	1 055	832	928	34 452	20 079	26 248
Serrurier de bâtiment	594	255	849	921	682	849	31 932	18 734	27 968
Tuyauteur	5 109	2 793	7 902	1 267	1 111	1 212	48 226	25 470	40 183
Total des métiers	**63 837**	**46 967**	**110 804**	**1 050**	**796**	**943**	**36 302**	**18 824**	**28 894**
Boutefeu et foreur			413			1 063			35 753
Manœuvre			17 568			795			22 063
Main-d'œuvre de lignes			1 521			1 209			46 558
Soudeur			970			1 007			41 244
Autres occupations			2 214			850			27 282
Total des occupations			**22 686**			**842**			**25 284**
Total des salariés			**133 490**			**926**			**28 280**

1. Incluant les indemnités de congé, les primes et les heures supplémentaire. Les données portent sur tous les salariés ayant rapporté au moins une heure de travail durant l'année. Les moyennes d'heures et de salaire ne reflètent pas nécessairement la situation des travailleurs réguliers.

Source : CCQ

De plus en plus d'apprentis accèdent au statut de compagnon

Pour une première fois en dix ans, le nombre d'apprentis actifs diminue de 1 %, comptant maintenant 46 967 personnes, et ce, pour deux raisons. D'une part, moins d'apprentis entrent dans l'industrie : en 2006, on compte 8 508 admissions comparativement à 9 742 en 2005. En fait, on compte moins d'apprentis non diplômés, entrés pour combler des pénuries ponctuelles. Au contraire, le flux de diplômés continue à progresser légèrement : 3 658 nouveaux diplômés ont été actifs, soit quelques dizaines de plus qu'en 2005. D'autre part, les efforts investis en matière de recrutement au cours des dernières années se traduisent par un important contingent d'apprentis maintenant prêts à accéder au statut de compagnon. Ainsi, quelque 3 900 apprentis sont devenus des compagnons en 2006. L'industrie compte, en 2006, 64 000 compagnons comparativement à moins de 63 000 en 2005. Ces 64 000 compagnons compensent amplement pour les quelque 1 300 départs nets de compagnons âgés de 55 ans et plus.

La stagnation des travaux de génie civil et de voirie, qui sont une source abondante d'emplois pour les manœuvres et les travailleurs des autres occupations, amène une réduction du nombre de salariés exerçant une occupation. En 2006, l'industrie comptait 22 686 travailleurs exerçant une occupation.

Le renouvellement de la main-d'œuvre se répercute sur la moyenne d'âge des travailleurs de l'industrie. Ainsi, la tranche des 25 à 34 ans regroupe maintenant 24 % des travailleurs de l'industrie, plutôt que 23 %, en 2005, tandis que l'âge moyen de la main-d'œuvre reste à 39,1 ans. Depuis deux ans, ce sont les compagnons qui rajeunissent : en 2006, ils sont âgés, en moyenne, de 44,8 ans. Pour tous les statuts confondus, l'industrie compte 16 591 salariés âgés de 55 ans et plus, représentant ainsi 12 % des travailleurs. Nous retrouvons les travailleurs les plus âgés du côté des grutiers (47,1 ans en moyenne) et des mécaniciens de chantier (46,2 ans).

Répartition des salariés, selon le groupe d'âge en 2006

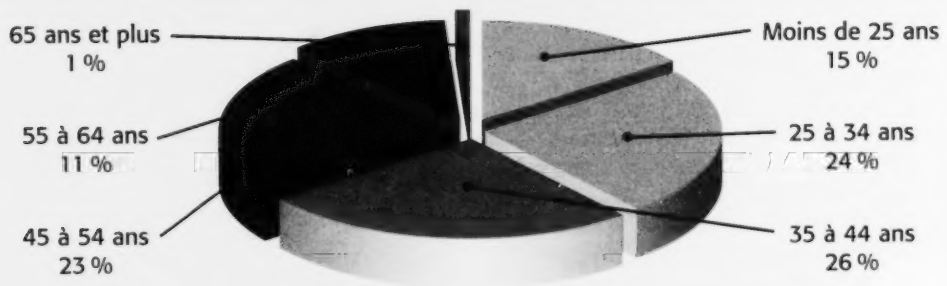

Source : CCQ

Un salaire annuel moyen de 28 820 $, mais des situations diverses...

En 2006, le salaire horaire moyen global (incluant les indemnités de congé, les primes et les heures supplémentaires) s'élève à 30,56 $, soit 4,6 % de plus qu'en 2005. Dans le secteur institutionnel et commercial, le salaire horaire moyen s'établit à 29,89 $, tandis que le secteur industriel affiche un salaire horaire moyen de 37,31 $. Soulignons que, malgré des salaires de base uniformes s'appliquant à ces deux secteurs, les taux horaires effectivement payés dans le secteur industriel sont plus élevés, en raison notamment de la prime d'industrie lourde (d'une demie à une heure par jour, selon le métier) et de la plus faible présence d'apprentis. Dans le secteur du génie civil et de la voirie, le taux horaire moyen s'élève à 33,91 $, tandis que dans le secteur résidentiel, il est de 25,28 $.

En 2006, les salariés couverts par les conventions collectives effectuent en moyenne 926 heures de travail, soit 2 % de moins qu'en 2005, tandis que leur salaire moyen atteint 28 820 $. Les salariés de trois métiers gagnent plus de 50 000 $, soit les chaudronniers, les grutiers et les mécaniciens d'ascenseurs. Dans l'ensemble, 18,5 % des travailleurs gagnent un salaire de plus de 50 000 $. En revanche, les travailleurs d'autres métiers gagnent un revenu annuel moyen inférieur à 20 000 $, soit les carreleurs, les peintres et les plâtriers. Les travailleurs de ces métiers comptent plusieurs apprentis admis au cours de l'année et ils effectuent des travaux non couverts par les conventions collectives.

En 2006, pour tous les métiers confondus, une proportion de 43 % des travailleurs gagne moins de 20 000 $. Cela peut s'expliquer par le fait que, en cours d'année, plusieurs travailleurs entrent et sortent de l'industrie ou comblent des besoins de pointe. Ce faisant, ils ne peuvent gagner un salaire élevé. En excluant les travailleurs qui réalisent moins de 500 heures, soit le tiers des travailleurs actifs, la moyenne d'heures passe de 924 à 1 279 heures, ce qui porte le salaire annuel moyen à 39 387 $.

Caractéristiques sectorielles dans l'industrie assujettie en 2006

	Résidentiel	Institutionnel et commercial	Industriel	Génie civil et voirie	Total[1]
Heures travaillées	25 962 169	59 394 283	14 836 243	23 028 179	123 548 186
Salariés					
Nombre[2]	46 099	79 167	12 056	28 229	133 490
% travaillant dans plus d'un secteur	49 %	40 %	57 %	40 %	27 %
Moyenne d'heures dans le secteur	563	750	1 231	816	926
Salaire horaire moyen ($)[3]	25,28	29,89	37,31	33,91	30,56
Proportion des heures par statut :					
Apprenti	49 %	33 %	16 %	9 %	30 %
Compagnon	44 %	58 %	72 %	46 %	54 %
Occupation	7 %	9 %	12 %	45 %	15 %
Employeurs					
Nombre[2]	12 577	13 294	1 839	2 004	22 581
% travaillant dans plus d'un secteur	44 %	46 %	67 %	53 %	28 %
% avec 5 salariés et moins	92 %	83 %	77 %	69 %	83 %
Moyenne d'heures dans le secteur	2 064	4 468	8 068	11 491	5 471
Masse salariale (millions $)[3]	656	1 775	554	781	3 775

1. Le total comprend les données pour lesquelles aucun secteur n'a été établi.
2. Le même salarié ou employeur peut apparaître dans plus d'un secteur, mais n'est pris en compte qu'une fois dans le total.
3. Incluant les indemnités de congé, les primes et les heures supplémentaires.

Source : CCQ

Plus de 1 550 femmes sur les chantiers

Le nombre de femmes actives sur les chantiers de construction poursuit sa croissance, atteignant un total de 1 552 travailleuses en 2006, soit un gain de 5 % comparativement à 2005. En fait, les femmes représentent maintenant 1,2 % de la main-d'œuvre; il s'agit d'un taux quatre fois plus élevé qu'il y a dix ans. Au cours de 2006, 371 femmes ont intégré l'industrie de la construction pour la première fois. Elles représentent ainsi 3,1 % des nouvelles entrées.

Les femmes sont surtout actives comme apprenties. On les retrouve dans les métiers de peintre, de charpentier-menuisier et d'électricien et du côté des manœuvres.

Les femmes dans la construction

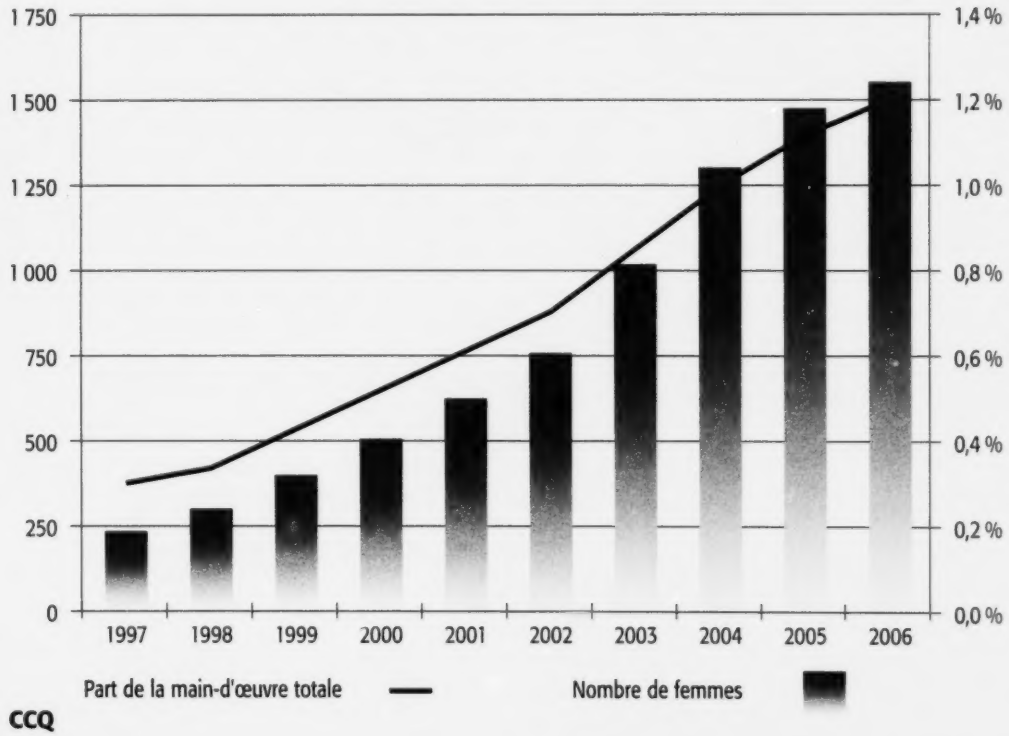

Source : CCQ

FIERS DE BÂTIR ENSEMBLE

L'industrie de la construction du Québec

PU 50-02 (0706)